Rapport de caisse pour le 3ème trimestre 1911

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Il est permis de constater, par cet exemple, que messieurs les patrons qui demandent continuellement des lois d'exception pour protéger la *liberté du travail* en danger, n'hésitent pas un seul instant à violer de toute façon cette même liberté du travail, quand elle semble porter préjudice aux intérêts du patronat. Finalement, nous devons aussi constater que, pour atteindre les buts de leur organisation, les messieurs du Gewerbeverein ne reculent point devant les moyens terroristes et l'application de la tyrannie la plus absolue que l'on puisse imaginer.

Un nouveau métier pour le tissage.

On vient d'inventer en Angleterre un nouveau métier pour le tissage du coton, qui n'est pas sans jeter l'inquiétude parmi les tisserands du Lancashire.

L'adoption par l'industrie de ce nouveau métier serait, en effet, grave de conséquences inquiétantes pour les ouvriers de cette profession. Un seul ouvrier peut diriger douze, seize et même vingt de ces nouveaux métiers, alors qu'actuellement il faut un ouvrier pour quatre métiers.

Les assurances contre la vieillesse en Autriche

L'Autriche aussi entre dans la voie des gr...andes réfo...ormes sociales. Elle va avoir sa loi d'assurance contre la vieillesse... qui constituera un nouvel impôt sur les salaires.

Tous les individus, sans exception (salariés ou non), gagnant annuellement moins de 2500 francs, auront droit à une rente viagère annuelle. Cette rente sera constituée par des versements ouvriers qui varieront entre 12 et 72 centimes par semaine; une rente qui variera entre 130 et 600 francs, sera allouée aux salariés âgés de 65 ans.

Les petits entrepreneurs verseront 1 franc par mois et obtiendront une rente variant de 120 à 150 francs.

On prévoit dix millions d'assurés; lorsque l'assurance sera définitivement établie, c'est une dépense annuelle de 304 millions, ainsi répartie: 95 millions pour les petits entrepreneurs, 166 millions pour les salariés, 29 millions aux héritiers, 45 millions à rembourser aux jeunes filles qui se marient, 12 millions pour frais d'administration.

L'Etat contribuera à raison de 100 francs par an pour chaque rente. La part des versements des petits propriétaires sera de 28 millions; celle des salariés de 46 millions et celle des employeurs de 80 millions.

Administration: *Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.*

Union suisse des Fédérations syndicales

Rapport de caisse pour le IIIme trimestre 1911

Recettes	Fr.	Ct.
1. Solde au 1er juillet 1911	1638	39
2. Cotisations des fédérations:		
a) pour le Ier trimestre 1911, de 3 fédérations, pour 6893 membres masculins et 860 membres féminins . fr. 659.13		
b) pour le IIme trimestre, de 13 fédérations, p. 35,627 membres masculins, 6291 membres féminins et ouvriers à domicile . . fr. 3479.69		
c) pour le IIIme trimestre, de 6 fédérations, pour 22,801 membres masculins et 960 membres féminins . fr. 2095.30		
d) pour le IVme trimestre, de 1 fédération, pour 1608 membres . . . . fr. 144.73	6378	85
3. Vente de brochures, rapports pour l'année 1910, etc.	252	50
4. Divers	17	80
Total	8287	54

Dépenses	Fr.	Ct.
1. Salaires	1474	95
2. Indemnités pour séances aux membres du comité de l'Union syndicale	24	—
3. Subventions	2030	—
4. Achat de livres, abonnements de journaux	134	52
5. Administration:		
a) Matériel de bureau . fr. 23.15		
b) Loyer et nettoyage des bureaux . . . . . fr. 350.—		
c) Frais de port et téléphone . . . . . fr. 74.48	447	63
6. Imprimés	1007	80
7. Délégations	683	15
8. Indemnités aux collaborateurs à la *Revue syndicale,* édition allemande	130	—
9. Divers	79	80
Total des dépenses	6011	95
Solde à compte nouveau	2275	59
Total	8287	54

Berne, le 13 octobre 1911.

Le caissier:
J. Degen.

Les vérificateurs:
J. Schlumpf. B. Staude.